



21.10.2003 - 15:15 Uhr

## PD: Élection du Conseil fédéral du 10 décembre 2003 : accréditations

Berne (ots) -

Les élections du Conseil fédéral sont toujours à l'origine d'une très forte présence journalistique au Palais fédéral. Pour que toutes les personnes impliquées bénéficient de conditions de travail acceptables, les Services du parlement ont défini, en accord avec les représentants de la presse, des conditions d'accréditation applicables le 10 décembre 2003, jour de l'élection du Conseil fédéral. Les accréditations sont valables toute la journée, y compris pour l'élection du président de la Confédération.

Le jour de l'élection du Conseil fédéral, l'accès au Palais du Parlement sera limité aux porteurs d'une carte de légitimation spéciale ; les cartes standard qui auront été délivrées au 1er décembre 2003 ne seront pas valables ce jour-là.

Journalistes accrédités (badges où figure une barre diagonale) entrée libre

Le jour de l'élection, les journalistes titulaires d'une accréditation permanente au Palais fédéral (badges où figure une barre transversale) ont libre accès au Palais fédéral, y compris à la Salle des pas perdus. Aucune accréditation spéciale n'est requise. N'oubliez donc pas de vous munir de votre badge (barre diagonale de couleur verte).

Journalistes titulaires d'une carte d'accès (badges ne comportant pas de barre diagonale) accès interdit à la Salle des pas perdus  
Les journalistes qui possèdent une carte d'accès simple (badge sans barre) ne pourront pénétrer dans la Salle des pas perdus le jour de l'élection. S'ils souhaitent y accéder, ils sont tenus de demander une carte d'accès provenant du contingent mentionné au paragraphe précédent.

Accréditation de la presse écrite - contingentement

Les représentants de la presse écrite se verront accorder un contingent de 35 cartes au total, donnant accès au Palais fédéral et à la Salle des pas perdus. Un contingent distinct est réservé aux médias qui n'ont aucun représentant au Palais fédéral (une carte par représentant). Les cartes d'accès restantes sont à la disposition des autres médias (une carte par média). Si des cartes d'accès sont encore disponibles après la date d'inscription, une deuxième carte peut être remise sur demande (mais une seule par média). La date de la demande est déterminante. Remarque : les éditions régionales ne donnent pas droit à des cartes d'accès supplémentaires.

Accréditation des chaînes privées de radio et de télévision contingentement

Les radios et les télévisions privées ont droit à deux cartes d'accès par chaîne, qui leur permettent d'accéder au Palais fédéral et à la Salle des pas perdus, et au maximum à deux cartes supplémentaires (techniciens, etc.) ne donnant pas accès à la Salle des pas perdus.

Remarque : les éditions régionales d'une chaîne ne donnent pas droit à des cartes d'accès supplémentaires.

Un nombre limité de postes de travail a été aménagé à l'intérieur du Palais fédéral pour les chaînes privées de radio et de télévision. Les intéressés peuvent s'adresser directement à : M.

Peter Tuor (031 / 322 97 39). Les frais d'installation et de raccordement sont à la charge des utilisateurs.

Une caméra par chaîne de TV privée est autorisée dans la Salle des pas perdus.

Photographes pas d'accréditation supplémentaire

Les photographes du Palais fédéral constituent des « pools » limités à un nombre précis de personnes. Aucune place supplémentaire ne pourra être accordée. Pour toute demande spéciale émanant des rédactions, prière de contacter le secrétaire des photographes du Palais fédéral, M. Pascal Lauener (079 / 627 47 17).

Accréditation de la SSR Un contingent distinct est réservé à l'accréditation du personnel de la SSR.

Service d'accréditation Toutes les demandes doivent être déposées par écrit auprès du Service Information des Services du Parlement, 3003 Berne (information@pd.admin.ch) avant le 25 novembre 2003 (la date du cachet postal ou de l'arrivée du courriel faisant foi).

Aucune demande parvenant après cette date ne pourra être prise en compte. La demande (une par média) doit contenir, outre le nom et l'adresse du média, le nom, le prénom et une copie de la carte d'identité de la personne à accréditer. Vous serez informés par écrit de l'octroi des accréditations.

Déroulement de la journée du 10 décembre

- Adieux au membre démissionnaire du Conseil fédéral
- Election des membres du Conseil fédéral qui se représentent, par ordre d'ancienneté
- Election d'un membre au siège vacant du Conseil fédéral
- Election de confirmation de la chancelière de la Confédération
- Assermentation du nouveau gouvernement
- Election du président de la Confédération
- Election du vice-président de la Confédération

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003711/100468008> abgerufen werden.